



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Renforcement de la surveillance du syndrome hémolytique et urémique (SHU)

Question écrite n° 9077

Texte de la question

Mme Sophie Pantel attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur l'urgence de renforcer le cadre légal encadrant la surveillance du syndrome hémolytique et urémique (SHU), pathologie grave affectant principalement les jeunes enfants, souvent consécutive à une contamination alimentaire par *Escherichia coli* productrices de shiga-toxines. Alors que cette maladie représente la première cause d'insuffisance rénale aiguë chez les enfants, avec une létalité de 1 à 5 % et des séquelles rénales lourdes dans plus d'un tiers des cas, elle ne figure pas aujourd'hui sur la liste des maladies à déclaration obligatoire. Ce vide réglementaire ralentit les enquêtes épidémiologiques, complique l'identification rapide des sources alimentaires contaminées et nuit à la mise en œuvre de mesures préventives à temps. À l'heure actuelle, les cas isolés de SHU échappent souvent aux mécanismes d'alerte et ne déclenchent pas automatiquement d'enquête alimentaire, contrairement aux toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) qui sont, elles, à déclaration obligatoire. Cela provoque des retards d'identification de la source des contaminations, comme l'ont tristement illustré les affaires Buitoni (2022), Aupillon (2022) ou Morbier (2023), où les mesures de retrait ou de rappel sont intervenues trop tardivement. Dans ce contexte, la résolution n° 1171, déposée à l'Assemblée nationale en juin 2024 par M. le député Alexandre Portier, propose d'inscrire le SHU sur la liste des maladies à déclaration obligatoire dès le premier cas signalé. Cette résolution vise à déclencher plus rapidement des enquêtes alimentaires, alerter les populations et mieux protéger la santé publique. Mme la députée souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur cette proposition. Elle souhaite également savoir si des travaux parallèles sont actuellement menés au sein du ministère pour renforcer la surveillance des cas de SHU et mieux encadrer la gestion des crises liées aux intoxications alimentaires graves.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Pantel](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9077

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6788